

Troisième Entretien sur la Famille.

L'HOMME, SES PRÉROGATIVES, SES OBLIGATIONS,
COMME CHEF DE FAMILLE.

(Suite.)

Les cœurs des époux chrétiens ne sont pas unis seulement par une affection naturelle, comme le sont ceux des infidèles et des païens ; car le sacrement de mariage reçu dans de saintes dispositions, fait couler en eux un amour pur, saint, divin même, puisqu'il est semblable à l'amour qui unit le fils de Dieu à son Eglise, et l'Eglise à Jésus-Christ.

On peut donc dire d'un jeune homme et d'une jeune personne qui viennent d'unir leur vie par le sacrement de mariage reçu saintement : l'Esprit-Saint est dans leur cœur et va y produire, tant qu'ils n'y mettront pas d'obstacles, les mêmes effets qu'il a produits entre le fils de Dieu et son épouse, l'Eglise ; c'est-à-dire, qu'il leur fera subir avec joie les épreuves qui accompagneront leur union, et leur fera accepter, sans se rebuter jamais, les assujettissements, les contrariétés et les déceptions qu'elle entraîne.

Ainsi la grâce que reçoivent les époux aura donc pour premier effet d'adoucir les froissements qu'amènent nécessairement les oppositions de vues et de caractères, de rendre les charges plus légères, les obligations moins pesantes, les sacrifices plus doux, et de faire goûter, au milieu des embarras, des peines du ménage, des joies et des consolations qui ne peuvent être que le partage de la vertu.

Aussi, tandis que les unions que la passion ou une amour tout charnel ont seuls formées, se relâchent, et se changent presque toujours en un joug insupportable, qui produit les plus funestes effets, les cœurs unis dans l'amour et la charité de Jésus-Christ, s'affectionnent de plus en plus, et le temps ne fait que donner à leur union une fraîcheur toujours nouvelle.

La grâce du sacrement de mariage a pour second